

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ  
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)  
Séance du 23 décembre 2024**

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20241223-DEL72-DE



**Présents** : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; M Gabriel AFONSO ; Mme DARRICAU-DUFAU Sandrine ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jean LALANNE ; M Jacques LAVIELLE

**Procurations** :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET  
Mme Diane LACHERAY à Mme DARRICAU-DUFAU Sandrine  
Mme Marie-Josée SIBERCHICOT à M Michel LALANNE  
M Bruno TRAVERT à M Gilles LAHITTE  
Mme Pascale VOGT à Mme Régine TASTET

**Secrétaire de séance** : Corinne TASTET

**Dél 2024 12 072 : Election du Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2122-1 et suivants et L 2122-7 et suivants ;

**Considérant qu'**il convient d'élire le Maire il est procédé aux opérations suivantes ;

Monsieur Jacques LAVIELLE, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal a choisi pour Secrétaire : Corinne TASTET. Deux assesseurs ont été désignés : Régine TASTET et François LASSERRE.

Le Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret à la majorité absolue conformément aux dispositions prévues à l'article L 2122-4 du CGCT.

**Présentation des candidatures** : Thierry LE PICHON

**Election** : chaque conseiller municipal a remis, au Président, son bulletin de vote.

**Dépouillement** :

Nombre de votants : 23  
A déduire (blancs, nuls) : 5  
Reste pour suffrages exprimés : 18  
Majorité absolue : 9  
A obtenu : Thierry LE PICHON : 18 voix

Monsieur Thierry LE PICHON qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé MAIRE DE POUILLON.

**Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.**

La secrétaire de séance,  
Corinne TASTET.

Le Maire,  
Thierry LE PICHON.

